|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Québec | 31e | 4e | Étude des crédits du ministère de l’Éducation | 8 mai 1979 | M. Jacques-Yvan Morin | Vice premier-ministre et ministre de l’Éducation | PQ |

**M. Morin:** M. le Président, conformément à l'esprit dans lequel s'est déroulée l'étude des crédits au cours des années passées, c'est dans un même esprit de dialogue que je propose à cette commission parlementaire de procéder à étude des crédits du ministère de l'Éducation pour l'année 1979/80.

À l'occasion de la revue des crédits de l'an dernier, il m'avait paru peu satisfaisant, à plusieurs reprises, de différer les débats de fond que soulevaient les questions et réactions des membres de la commission sous le prétexte, fondé sans doute, que des études étaient en cours, que des rapports étaient incessamment attendus ou qu'il 'était pas possible à ce stade d'exposer plus que des hypothèses de travail. La situation est désormais bien différente. Avec la collaboration soutenue des fonctionnaires, des personnes travaillant dans les réseaux d'enseignement, des parents et d'une forte partie de la population, le gouvernement a pu se mettre à la discussion et adopter les nouvelles orientations qu'il entendait imprimer à l’éducation.

L'implantation concrète de ces orientations est maintenant amorcée. Certains résultats commençant même à se faire sentir. Partout en éducation, on sent, sur le plan de la pédagogie en particulier, que c'est le temps du renouveau et que c’est le temps de l'action. Selon la démarche que cette commission parlementaire a accepté de suivre à l'occasion de l'étude des crédits de l'Éducation depuis deux ans, nous procéderons à l'examen des budgets destinés aux réseaux d'enseignement, si vous voulez bien y consentir, avant de passer en revue les unités administratives de services et de soutien à ces réseaux. Cette façon de travailler, qui est d'ailleurs celle des dossiers de travail détaillés qui vous ont été remis la semaine dernière amènera cette commission à aborder successivement l'étude du réseau primaire et secondaire, puis du secteur post-secondaire, alors que seront traitées les questions relatives à l'enseignement collégial, à l'enseignement universitaire, à l'éducation des adultes et à l'aide financière aux étudiants, et, enfin, les institutions d'enseignement privé. Nous passerons ensuite au secteur de la planification et à l'administration générale du ministère.

Comme ce fut le cas au cours des années précédentes, les crédits du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, ainsi que ceux de l'Office des professions ne feront pas l'objet d'un examen particulier par la présente commission, même s'ils relèvent de ma responsabilité. Ils seront étudiés à d'autres moments.

Comme en ont également convenu les membres dans le passé, cette commission parlementaire n'aborderait la révision de la Loi des collèges qu'au moment où celle-ci viendra devant la commission, probablement au cours des semaines qui viennent, et il en serait de même pour la création du Conseil des collèges. Ce sont des questions qui feront l'objet de projets de loi à l'Assemblée nationale. De même, on ne voudra sans doute point s'arrêter longuement sur le dossier des conventions collectives de travail dans le secteur de l'éducation, pour lesquelles je me limiterai à présenter des données objectives sur le déroulement des travaux et le respect des échéanciers.

Pour mieux situer l'ampleur de la tâche qui incombe à cette commission parlementaire, je ferai rapidement état de quelques données d'ensemble destinées à décrire le contexte général dans lequel s'inscriront nos travaux.

Les crédits du ministère de l'Éducation s'établissent, en 1979/80, à $3 854 000 000. C'est dire que les travaux de cette commission portent, de fait, sur plus du quart du budget gouvernemental du Québec.

Si l'on ne considère que les subventions du gouvernement à l'ensemble des organismes des divers niveaux d'enseignement, on constate qu'elles croîtront de 14,2% en 1978/79 et ce, malgré une diminution d'environ 4% de la clientèle scolaire. Si le point de comparaison devient le budget total du ministère de l'Éducation, on y trouve une injection additionnelle de $100 millions, en dépit, encore une fois, de la baisse de la clientèle scolaire.

Ces quelques données suffisent amplement à couper court, à mon avis, aux critiques qui avaient cru discerner dans la diminution normale du rythme d'accroissement des budgets de l'Éducation la preuve d'un soudain manque d'intérêt du gouvernement pour ce secteur d'activités. Au contraire, on constate, en dépit d'une baisse significative de la clientèle scolaire, que les budgets continuent d'augmenter à un rythme somme toute impressionnant.

Enfin, j'ajouterai que les dépenses de l'éducation oscillent, en 1979/80, entre 6% et 7% du produit intérieur brut du Québec et qu'elles continueront ainsi de le maintenir dans le peloton de tête des nations qui investissent le plus dans ce domaine de l'activité sociale. Les budgets sont, dans une proportion de 96%, destinés aux 251 commissions scolaires, aux 46 campus de nos CEGEP, aux sept universités et à deux grandes écoles, ainsi qu'aux 197 institutions privées subventionnées. Ils y seront affectés aux services de plus de 2 millions d'étudiants, jeunes et adultes, à temps plein ou à temps partiel, en vue de financer les opérations courantes et de préparer l'implantation des nouvelles politiques du gouvernement.

M. le Président, avant d'aborder le chapitre de l'enseignement primaire et secondaire, il conviendrait peut-être que je propose à cette commission un certain plan d'attaque pour passer au travers de la masse des documents et des renseignements que nous avons devant nous. Je vous proposerais, tout d'abord, de suivre la démarche suivante, comme nous l'avons fait au cours des années passées. Tout d'abord, je commencerais, dans un instant, par répondre aux questions de portée générale que les députés voudraient bien me poser, des questions qui porteraient sur l'ensemble des réseaux, après quoi j'aborderais le niveau primaire et secondaire qui correspond au programme 4. Dans les cahiers, ce secteur est consigné dans le cahier A.

Ayant fait cela présument aujourd'hui, nous pourrions passer à l'enseignement collégial qui est décrit à la section B de nos cahiers, après quoi nous pourrions adopter le programme 5.

Subséquemment, nous aborderions l'enseignement universitaire, c'est-à-dire le programme 6 des crédits, et nous pourrions utiliser toutes les sections des cahiers qui portent la lettre c). Ensuite, il faudrait se pencher sur l'éducation des adultes, la section d) de nos cahiers, puis voter et adopter le programme 7 des crédits. Je vous signale que le programme 7, cette année, inclut les programmes 7 et 11 de l'an dernier. L'an dernier, en effet, pour des raisons que j'expliquerai plus tard, nous avions deux programmes. Cette année, ils ont été réunis en un seul. Tout ce qui touche l'éducation des adultes est désormais sous le programme 7.

Il nous faudrait ensuite nous pencher sur l'aide financière aux étudiants, la section e) de nos cahiers d'étude, et adopter le programme 3.

Ensuite, l'enseignement privé retiendrait notre attention, c'est-à-dire la section g)...

Oui, M. le Président, en réponse à Mme le député de L'Acadie, c'est la façon dont nous entendons travailler.

Nous en aurons des copies dans un instant, M. le Président. Ensuite, ayant disposé du programme 8 sur l'enseignement privé, nous aborderions la planification, laquelle est décrite dans la section h) de nos cahiers et cela nous amènerait à adopter les programmes 1 et 2 des crédits du ministère de l'Éducation.

Ainsi, nous aurions couvert toute la matière. Mais, avant d'aller plus loin, qu'il me soit permis de présenter les sous-ministres et les fonctionnaires qui m'accompagnent. À ma droite, M. André Rousseau, responsable des secteurs primaire et secondaire; à ma gauche, M. Roland Arpin, sous-ministre adjoint, responsable de la planification.

Sont également présents M. Ernest Spi 11er, le nouveau sous-ministre associé de foi protestante, Mme Thérèse Baron, sous-ministre adjoint, M. Pierre Parent, de la direction générale des réseaux, M. Bertrand Croteau, directeur général de l'administration, M. Roger Thériault, directeur général de la pédagogie, M. Bertrand Thibault, responsable de la planification sectorielle. M. Martial Lemay, de la direction du service de la programmation pour l'évaluation, est également des nôtres ainsi que M. Claude Benjamin, de mon cabinet.

M. le Président, je serais tout à fait disposé maintenant à répondre aux questions de portée générale sur l'ensemble des réseaux et du ministère, si les membres de cette commission avaient de telles questions. Après quoi, nous pourrons passer, dans l'ordre que j'ai proposé tout à l'heure, si les membres de cette commission veulent bien en convenir, à l'étude des réseaux primaire et secondaire.

M. le Président, justement, avant d'aborder les réseaux, je souhaitais donner l'occasion à mes collègues de la commission, tant du côté ministériel que de l'Opposition, de faire valoir des points de vue, ou encore, de soulever des questions de portée très générale.

C'est avec plaisir que j'écouterai mes collègues.